



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 1

Réunion en visio-conférence du mardi 06 juillet 2021

Présents : M. DENIS, M. DJELLAL, M. GODEFROY, M. ORTUNO, M. VESQUES, M. HAMZA, M. LAWSON, M. JEREMIASCH

Assistent : M. MAURY, M. FLEURY

TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – COMPLEXE SPORTIF BIANCOTTO – NNI 75 117 02 01

Cette installation sportive est retirée du classement depuis le 09/02/2017

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 08/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6SYE signée par le propriétaire le 01/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ
- Rapport de visite du 01/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer le terrain en T6 SYN jusqu'au 06/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MONTREUIL – STADE JULES VERNE – NNI 93 048 05 01

Cette installation sportive était classée en niveau 6SYE jusqu'au 01/03/2021

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 01/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 14/11/2019
- Rapport de visite du 05/07/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer le terrain en T5 SYN jusqu'au 06/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CORMELLES EN PARISIS – STADE GASTON FREMONT N°2 – NNI 95 176 01 02

Cette installation sportive était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 08/03/2020.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 29/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE signée par le propriétaire le 29/06/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 01/07/2021
- AAC
- Test in-situ du 30/03/2021

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T5 SYN du nouveau règlement des terrains et installations sportives jusqu'au 06/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CORMELLES EN PARISIS – STADE GASTON FREMONT N°3 – NNI 95 176 01 03

Cette installation sportive était classée en niveau Foot A11 s jusqu'au 01/07/2016.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 29/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A11 signée par le propriétaire le 29/06/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ du 05/12/2019
- Rapport de visite du 29/06/2021
- AAC

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T7 SYN du nouveau règlement des terrains et installations sportives jusqu'au 06/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MARLY LA VILLE – STADE SEBASTIEN BRAEMS – NNI 95 371 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau 5 jusqu'au 02/03/2021.

Installation visitée par M. PLASSART et M. FEBVAY, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 01/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 signée par le propriétaire le 01/07/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 29/06/2021
- AAC

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T5 du nouveau règlement des terrains et installations sportives jusqu'au 06/07/2031.

1.3. Changements de niveau de classement

PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 92 060 01 01

Cette installation sportive est classée en niveau 5SYE jusqu'au 04/09/2020.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 08/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 4SYE signée par le propriétaire le 08/01/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ
- Rapport de visite du 08/01/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer le terrain en Niveau T3 SYN jusqu'au 06/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ARGENTEUIL – STADE DU COUDRAY – NNI 95 018 06 01

Cette installation sportive est classée en niveau 5sy jusqu'au 12/09/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 4SYE signée par le propriétaire le 26/08/2020 et des documents transmis :

- Plans du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Tests in situ du 21/10/2020
- Rapport de visite du 20/05/2021

Il est proposé d'utiliser le 2ème vestiaire arbitre comme local délégué en configuration match.

Cette affectation des vestiaires permettrait de classer cette installation sportive en niveau T3 SYN du nouveau règlement des terrains (niveau de classement requis pour les divisions N3 et R1 du championnat Seniors masculin), sous réserve de validation par la C.F.T.I.S. de la F.F.F..

Il est précisé que, dans cette configuration, il ne pourra pas y avoir de matchs en lever ou baisser de rideau

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T3 SYN jusqu'au 08/07/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

BEAUCHAMP – PARC DES SPORTS BARRACHIN N°2 – NNI 95 051 01 02

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 30/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 30/06/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 216 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.78
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/07/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE